



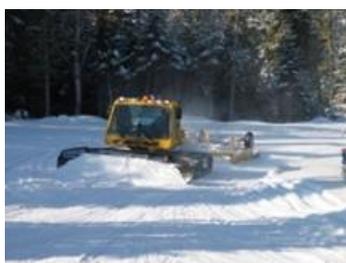
## Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n.147

« Loi concernant l'interdiction d'intenter certains recours liés à l'utilisation des véhicules hors routes dans les sentiers faisant partie du réseau interrégional. »

Mémoire du  
Club motoneige Diable et Rouge

Présenté à la Commission des transports et de l'environnement  
Assemblée nationale du Québec

14 novembre 2017



# Table des Matières

<b>Présentation.....</b>	<b>3</b>
<b>Mise en contexte.....</b>	<b>3</b>
<b>Importance du sentier à réaliser dans l’emprise de la route 117.....</b>	<b>4</b>
<b>Proposition et acceptabilité sociale.....</b>	<b>5</b>
<b>Avancées technologiques en matière de motoneige.....</b>	<b>7</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>8</b>

## Présentation

Madame la ministre déléguée aux Transports,

Monsieur le président,

Messieurs les parlementaires de la commission,

Au nom du Club de motoneige Diable et Rouge, je vous remercie de nous accorder l'opportunité de nous exprimer lors de ces consultations particulières à propos du projet de loi no. 147.

Le club de motoneige Diable et Rouge est au service de l'activité motoneige et est voué au développement économique de la région des Laurentides depuis plus de cinquante années. Il avait, au fil des années et avec la participation de clubs voisins, développé dans les années quatre-vingt-dix, sur une ancienne ligne ferroviaire désaffectée un important lien pour l'activité motoneige qui reliait du sud au nord, St-Jérôme à Mont-Laurier, soit un corridor enneigé de plus de 150 kilomètres. Ce corridor du parc linéaire affectueusement surnommé « le P'tit Train du Nord » était la colonne vertébrale de l'activité motoneige et du développement économique des Laurentides. Une multitude de sentiers reliant l'est et l'ouest vinrent se greffer constituant ainsi le plus grand réseau de motoneige pour toute la région des Laurentides. Il était d'une importance vitale et était devenu au fil des années ce qu'est l'autoroute 15 au développement économique des régions situées plus au nord.

Suite à la décision de la cour supérieure du Québec en regard avec le jugement Langlois, le club de motoneige Diable et Rouge a été directement impacté et a subi une fracture majeure de ses sentiers et ainsi brisé l'interconnectivité du réseau de sentiers de motoneige de la Fédération des clubs de motoneige du Québec (FCMQ), ce magnifique réseau qui fait l'envie de toutes les Fédérations au pays. Conséquemment et à l'instar de la fédération des clubs de motoneigistes du Québec, notre fédération, nous accueillons donc, très favorablement et avec soulagement, la reconduction de l'immunité jusqu'en 2020.

## Mise en contexte

Le 30 novembre 2004, la Cour supérieure du Québec a donné raison, à un groupe de citoyen de la *Coalition pour la protection de l'environnement du parc linéaire « petit Train du Nord »* qui a intenté une action en justice contre la MRC des Laurentides (à titre de locataire), le club de motoneige Diable et Rouge et le club de Moto-Neige de Labelle (à titre de sous-locataires), leurs compagnies d'assurances respectives, le procureur général du Québec ainsi que le Gouvernement du Québec. Intitulé Jugement Langlois, la décision du tribunal fut « **d'interdire l'accès aux motoneiges** sur le Parc linéaire le Petit Train du Nord entre les bornes kilométriques

68,5 et 106,5 jusqu'à ce que des mesures appropriées soient prises pour que cesse la nuisance qui résulte de la circulation de motoneiges sur ce tronçon du Parc Linéaire <sup>1</sup>».

Le 18 avril 2011, le ministre délégué aux Transports de l'époque, monsieur Norman MacMillan a annoncé un investissement de 7,5 M\$ (une étude d'avant-projet du MTMDET prévoyait 7,2 M\$) pour le rétablissement d'un sentier motoneige de 9,8 km entre les municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré et de Mont-Tremblant. Le nouveau sentier devait être localisé dans l'emprise de la route 117, seule alternative possible afin d'assurer le lien entre les Basses et Hautes-Laurentides ainsi qu'avec les régions avoisinantes soit Lanaudière et l'Outaouais. Le projet devait débiter au printemps 2012. (voir annexe n.1)

Il fut également convenu que la relocalisation des sentiers de motoneige en dehors du parc national du Mont-Tremblant était conditionnelle à la réalisation du sentier de contournement du P'tit Train du Nord. Condition fortement appuyée, entre autres par la municipalité de Saint-Donat qui subit depuis plus d'une décennie les contrecoups de la fermeture des sentiers de motoneige au sein du parc Mont-Tremblant.

De plus, le tracé proposé fut intégré dans la proposition du réseau sentiers durables élaborée par la Table de concertation des véhicules hors route Laurentides (rapport CRÉ, décembre 2011).

De nombreuses estimations du projet ont été déposées depuis à la direction territoriale de Lanaudière Laurentides et de nombreuses rencontres de travail ont été organisées afin de trouver une solution politiquement et socialement acceptable, en relocalisant le sentier dans l'emprise nord de la route 117.

### **Importance du sentier à réaliser dans l'emprise de la route 117**

D'une longueur de 8,4 km, le sentier de contournement du parc linéaire P'tit Train du Nord est d'une importance majeure pour le développement économique de toutes les municipalités situées dans une circonférence de 100 km de ce secteur. Localement, ce sentier relie la ville de Saint-Agathe à celle de Mont-Laurier. Il fait partie d'un important axe sud-nord reliant la région des Laurentides à celle de l'Outaouais vers l'ouest et à la Montérégie via l'île Bizard-Ville de Montréal, plus au sud.

Il est à signaler que la réalisation de ce lien faisant partie des recommandations qui ont fait l'objet d'un consensus régional unanime des clubs de motoneiges, des municipalités, de la MRC, de l'ATR, de la Zec Lavigne, des conseils régionaux en environnement des régions des Laurentides et de Lanaudière et de la table d'harmonisation du parc du Mont-Tremblant (voir annexe n.2). La pratique de la motoneige dans les régions des Laurentides et de Lanaudière et plus particulièrement de la municipalité de Saint-Donat, est un important moteur économique. Elle permet de maintenir actif de nombreux services : hébergement, restauration, stations-

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec « Jugement Langlois » 30 novembre 2004

service, entretien et réparation, location et vente de motoneiges, vêtements et accessoires... Elle représente un intérêt tout particulier pour tous les villages et communautés, dont celle de la communauté autochtone de Manawan qui autrement fonctionneraient au ralenti durant l'hiver. Les retombées économiques dans la région sont estimées à près de 340 millions de \$.

La municipalité de Saint-Donat, depuis la fermeture du sentier des caribous au sein du parc du Mont-Tremblant, subit d'importantes pertes d'emplois dus au manque de retombées économiques jadis reliées à la pratique de la motoneige sur son territoire. (voir annexe n.3)

Actuellement, la pratique de la motoneige permet aussi la survie et le développement économique du secteur au nord de Mont-Laurier, de son industrie d'hébergement, de restauration et d'un très grand nombre de commerces reliés à la pratique de l'activité motoneige, d'autant plus que l'industrie forestière connaît, comme dans plusieurs autres régions, de sérieuses difficultés depuis plusieurs années, dues à la problématique du bois d'œuvre avec nos voisins du sud.

De nombreux touristes locaux et étrangers, essentiellement européens, de la France en particulier, et plus récemment chinois, visitent la région des Laurentides connue pour la haute qualité de ses nombreux sentiers, de ses magnifiques paysages et de l'hospitalité hautement reconnue de ses aubergistes de la forêt (pourvoiries). Chaque hiver, le secteur des Hautes-Laurentides reçoit plus de 3500 touristes français.

### **Proposition et acceptabilité sociale**

La présence de la motoneige dans le secteur de Saint-Faustin-Lac-Carré ainsi que le projet proposé bénéficient de l'appui aussi bien de la population que des gestionnaires du territoire.

En 2010, la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a procédé à un sondage auprès de sa population sur le projet de sentier de motoneige qui traverserait son territoire. À cet effet, deux séances d'information ont été organisées. Le sentier proposé longerait la route 117 dans sa partie nord, depuis la bretelle du noyau villageois de Saint-Faustin-Lac-Carré jusqu'à la limite municipale de Mont-Tremblant.

Lancé le 12 juillet 2010, les résultats de ce sondage démontrent que les réponses ont été de l'ordre de 55,4 %, dont 70% sont favorables à la présence du sentier de motoneige sur le territoire de la municipalité et 93 % des répondants sont d'accord avec le tracé proposé.

Depuis ce sondage, la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a toujours appuyé la présence de la motoneige sur son territoire selon les termes que les citoyens ont acceptés. Une résolution a été adoptée en date du 2 décembre 2015 (voir annexe n.4), demandant au ministère des Transports la mise en place d'une voie de contournement pour le sentier de motoneige provincial 317 entre Saint-Faustin-Lac-Carré et la ville de Mont-Tremblant.

Nous saluons la collaboration soutenue et hautement appréciée, de la municipalité pour le règlement de ce dossier.

La Ville de Mont-Tremblant a confirmé son appui au club de motoneige Diable et Rouge dans ses démarches pour le rétablissement du lien du P'tit Train du Nord, par résolution adoptée le 16 septembre 2015 (voir annexe n.5).

Afin de pérenniser le sentier de motoneige sur son territoire, la Ville a intégré le tracé de motoneige dans son plan d'urbanisme. Geste fort important et significatif de l'engagement de cette municipalité. Elle a actuellement aménagé une portion du sentier de motoneige qui se situera en bordure d'un parc.

De plus, la rupture du sentier du P'tit Train du Nord a des impacts au-delà du territoire des municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré et du Mont-Tremblant. Les impacts touchent les retombées économiques des Laurentides particulièrement la municipalité régionale de comté (MRC) des Hautes-Laurentides ainsi que celle de St-Donat, situé dans la région de Lanaudière.

À cet effet, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a adopté une résolution en appui à la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec concernant le projet de contournement du sentier P'tit Train du Nord qui a été envoyée au ministère des Transports (voir annexe n.6).

La dernière demande à la Directrice de la direction territoriale Lanaudière-Laurentides (DTLL), précisait que la confirmation de la solution retenue pour la réalisation du sentier sur la berge nord-est dans l'emprise de la route 117, dépendrait de la prise en considération de deux enjeux : l'obtention des droits de passage sur les terrains privés et l'acceptabilité sociale.

Nous y avons répondu et notre club a obtenu tous les droits de passage des propriétaires des deux terrains privés traversés par le sentier de motoneige proposé. Les deux droits de passage en question ont été obtenus :

- un droit de passage accordé par le Motel Tremblant
- un droit de passage accordé par Monsieur Édouard Émond, lequel a déjà aménagé le sentier se situant sur son terrain, sentier qui lui permettra d'opérer son restaurant en période hivernale.

Actuellement, les plans et devis réalisés par une firme d'ingénierie ont été déposés à la DT de Laurentides-Lanaudière et respectent toutes les mesures de sécurité. Le sentier de contournement est prêt à être réalisé pour un montant de beaucoup inférieur au montant annoncé en 2011 par M. MacMillan, ministre délégué aux Transports.

## Les avancées technologiques en matière de motoneige

### **1- Les résultats de l'enquête "étude socioacoustique sur le bruit causé par la circulation des motoneiges".**

En 2004, le jugement portant sur un litige lié à la circulation des motoneiges sur le sentier du parc linéaire le P'tit Train du Nord a mis en évidence certains effets du bruit sur la santé des riverains.

N'ayant pas d'études corroborant les allégations des plaignants, cette étude a été confiée à l'Université de Montréal, le mandat d'effectuer une enquête vérifiant la véracité du dérangement associé au bruit de la motoneige.

Cette enquête a été réalisée entre le 8 janvier et le 7 mars 2009 auprès de 216 citoyens de 14 municipalités localisées dans trois régions du Québec.

Les résultats de cette enquête démontrent que :

- la limite du niveau sonore moyen estimée à 40 dB est respectée entre 20 h et 6 h 00. Il est à signaler que la circulation dans le parc linéaire est interdite entre 22 h et 6 h et dans la loi entre minuit et 6 h, donc les motoneiges ne circuleront pas dans le sentier de contournement durant cette période de temps;
- une différence moyenne du niveau sonore de 17 dB est perçue entre l'intérieur des bâtisses et l'extérieur de celle-ci, les fenêtres étant fermées en hiver

### **2- Étude comparative motoneige**

À l'approche de la fin du moratoire, qui met la pratique de la motoneige, à l'abri des poursuites judiciaires, la FCMQ a mis en place une planification stratégique afin de faire face à de possibles problématiques qui découleraient de la levée du moratoire. Sur ce sujet, l'université de McGill a été mandatée pour faire une étude comparative de motoneige en 2014. Un rapport final a été déposé en janvier 2015.

Cette étude vise à comparer un des modèles de motoneige les plus vendus en 2003, en lien avec le jugement Langlois et un des modèles les plus vendus en 2014-2015.

La comparaison porte sur les performances technico-environnementales des deux motoneiges choisies. Il s'agit de comparer les aspects suivants :

- le bruit en situation identique lors d'utilisation réelle
- les émissions en situation identique lors d'utilisation réelle
- la consommation de carburant en situation réelle
- l'empreinte écologique des véhicules sur le cycle de vie

Sous tous ces aspects, la motoneige 2015 est largement plus respectueuse de l'environnement que celle de 2003.

### **3- Article « Comparaison des émissions sonores de motoneiges à celles des véhicules routiers »<sup>2</sup>**

Dans cet article écrit par Greg Davis et Neil Marietta de la Michigan Technological University, les auteurs présentent les résultats des tests qui ont été effectués en comparant les émissions sonores de motoneiges à celles des autres véhicules qui circulent sur la route tels que des voitures de tourisme, les motocyclettes et les camions semi-remorques.

Les conclusions de ces tests montrent clairement que les motoneiges se démarquent de façon très favorable par rapport aux autres véhicules routiers standards concernant les émissions sonores.

Dans les faits, les motoneiges sont même nettement plus silencieuses que certains véhicules. Par exemples, des motos de séries et des camions semi-remorques produisent des niveaux sonores supérieurs et de façon plus importante que les niveaux sonores produits par les motoneiges en pleine accélération.

De plus, concernant le secteur de Saint-Faustin-Lac-Carré, les données éditées sur le site du MTMDET révèlent que la circulation sur la route 117 enregistre un débit journalier moyen annuel variant entre 17 500 et 18 800. La route 117 étant un important lien entre Montréal et l'Abitibi-Témiscamingue, un grand nombre de trains routiers y circulent engendrant des émissions sonores importantes. S'appuyant sur les faits soulevés précédemment, il est évident que la circulation de la motoneige dans l'emprise de la route 117 entre Saint-Faustin-Lac-Carré et la ville de Mont-Tremblant ne risque pas d'augmenter les nuisances sonores engendrées par la circulation existante.

#### **Conclusion**

Notre présentation comporte des réponses aux recommandations de la juge Langlois « **jusqu'à ce que des mesures appropriées soient prises pour que cesse la nuisance** » et aussi des réponses à la demande du ministère des Transports du Québec concernant les enjeux portant sur la mise en place du sentier de contournement du P'tit train du Nord entre Saint-Faustin-Lac-Carré et la ville de Mont-Tremblant.

À travers l'argumentaire présenté, il est évident que le projet bénéficie de l'appui des gestionnaires du territoire et de la population du secteur concerné. De plus, notre club a obtenu les autorisations des propriétaires privés et riverains nécessaires au passage du sentier proposé.

---

<sup>2</sup> Greg Davis and Neil Marietta « Comparing sound emissions of snowmobiles to those of road vehicles »

Un survol des études et articles scientifiques a démontré que les récents modèles de motoneiges se sont beaucoup transformés afin de respecter les normes environnementales requises ce qui a réduit considérablement leurs impacts sur l'environnement.

En conclusion, le club de motoneige Diable et Rouge ainsi que la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, avec l'appui total de leurs 90 000 membres dans ce dossier, réitérons notre demande de réalisation du sentier de contournement du P'tit train du Nord et offre sa collaboration habituelle pour l'aboutissement de ce projet dans un avenir prochain.

Au nom des administrateurs du club de motoneige Diable et Rouge, veuillez accepter, Madame la ministre déléguée aux Transports, Monsieur le président, ainsi que Messieurs les parlementaires de la commission, nos sincères remerciements pour votre écoute attentive de nos préoccupations concernant l'avenir de la pérennité de l'activité motoneige au Québec.

## Annexes

### Annexe n.1 : Déclaration de M. Norman MacMillan, ancien ministre délégué des Transports

Québec   
Gouvernement du Québec  
Ministre délégué aux Transports  
Ministre responsable de la région de l'Outaouais

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Véhicules hors route**

**QUÉBEC ANNONCE UNE ALTERNATIVE AU SENTIER DE MOTONEIGES ENTRE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ ET MONT-TREMBLANT**

**Saint-Faustin-Lac-Carré, le 18 avril 2011** — Le ministre délégué aux Transports et ministre responsable de la région de l'Outaouais, M. Norman MacMillan, a annoncé aujourd'hui un investissement de près de 7,5 M\$ pour l'établissement d'un nouveau sentier récréatif de 9,8 kilomètres entre Saint-Faustin-Lac-Carré et Mont-Tremblant. Celui-ci longera la route 117 et permettra de rétablir la voie de contournement de 38 km du parc linéaire Le P'tit Train du Nord.

« L'industrie de la motoneige génère des retombées importantes pour la région des Laurentides. Notre gouvernement est donc heureux de contribuer à l'économie touristique de la région en investissant dans ce projet, développé de concert avec les élus, les intervenants de la Table de concertation des VHR des Laurentides et les citoyens », a mentionné le ministre délégué aux Transports.

Le nouveau sentier sera situé dans l'emprise de la route 117 et se raccordera au parc linéaire du P'tit train du Nord à Saint-Faustin-Lac-Carré. Du côté de Mont-Tremblant, le tracé se rend jusqu'à la rue Siméon. Les motoneigistes circuleront sur le côté nord de la route 117 entre le parc linéaire et le chemin des Lacs puis du côté sud de la route 117, une fois le chemin des Lacs traversé.

« Le plan d'intervention proposé par le ministre délégué favorisera le développement économique et touristique de nos municipalités », a déclaré Madame Deborah Bélanger, présidente de la table de concertation des VHR des Laurentides et mairesse de Ville de Rivière-Rouge.

Les travaux entourant ce projet débuteront au printemps 2012. Des activités de terrassement et la construction de structures sont au programme. « Une fois réalisé, ce projet viendra s'ajouter aux installations récréatives déjà en place dans la région. De plus, ce contournement assure une continuité au réseau actuel de motoneiges et s'inscrit dans la volonté de notre gouvernement de développer un sentier permanent de quads et de motoneiges », a affirmé M. MacMillan.

-30-

**SOURCE :** Emilie Rouleau  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre délégué aux Transports  
Téléphone : 418 643-6980

**INFORMATION :** Claude Ouimet  
Direction des Laurentides-Lanaudière  
Ministère des Transports du Québec  
Téléphone : 450 569-7414, poste 4036

700, boul. René-Lévesque Est, 29<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5H1  
Téléphone : 418 643-6980  
Télécopieur : 418 643-2033  
www.mtq.gouv.qc.ca



**Parc national  
du Mont-Tremblant**

*Conserver. Protéger. Découvrir.*

**3**

# **Rapport et recommandations acceptés**



## Recommandation : sommaire exécutif

- La présente recommandation a fait l'objet d'un consensus régional unanime des Clubs de motoneige, des municipalités, de la MRC, de l'ATR, de la Zec Lavigne, des Conseils régionaux en environnement des deux régions et de la table d'harmonisation du parc et elle a été acceptée par la Ministre du MDDEP :
  - Fermer les 86 km sentiers de motoneige dans le parc.
  - Restaurer des circuits existants et aménager de nouveaux circuits à l'extérieur des limites du parc pour permettre l'offre de boucles touristiques attrayantes pour les motoneigistes et établir un lien structurant entre St-Donat et les Laurentides (Labelle).
  - Réduire les pertes économiques (7,1M\$ par année; 2005) initialement estimées en lien avec le transfert des sentiers de motoneige à l'extérieur du parc et favoriser le **développement de nouvelles retombées économiques** compte tenu de l'effet de nouveauté qui sera créé par la réorganisation des sentiers.
  - Investir la somme requise pour la réalisation des travaux selon un **cadre budgétaire fermé de 3M\$ non-récurrent** (2,9M\$ en aménagement et 0,1M\$ en marketing). La Sépaq sera responsable de la supervision des travaux et du suivi budgétaire des sommes provenant du budget d'immobilisation du MDDEP. Les travaux seront réalisés dans le respect de normes environnementales en vigueur.
  - Permettre un **calendrier de retrait n'excédant pas le 31 mars 2012.**

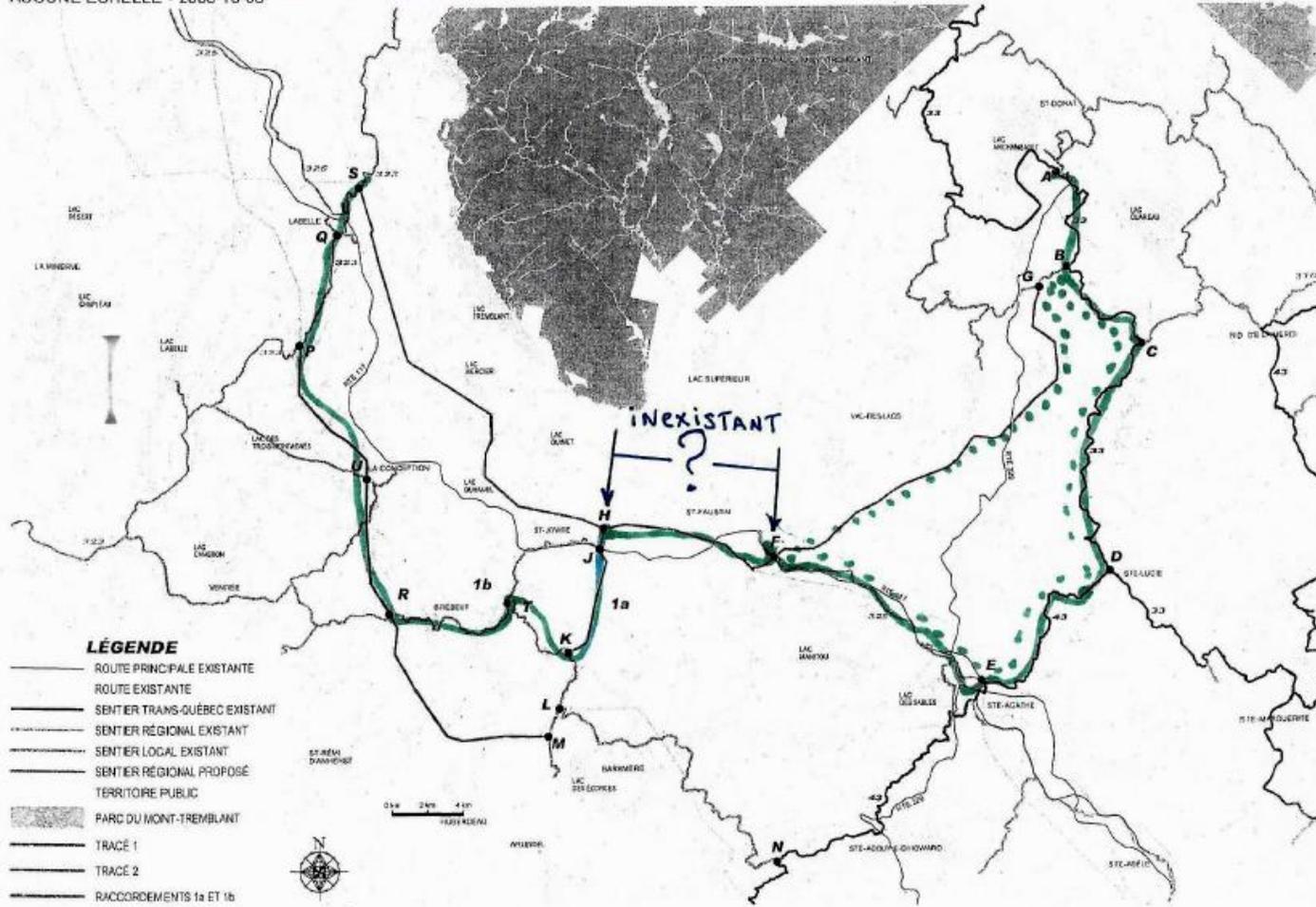
## Précisions à l'égard du consensus

- Fédération des clubs de motoneige du Québec
  - ° L'adhésion au consensus est conditionnelle au fait que la connexion du sentier vers Labelle soit réalisée dans le présent projet et au respect du cadre budgétaire établi pour la réalisation des priorités identifiées par les clubs.
  - ° À défaut de quoi, le statu quo devra être maintenu.
  
- Municipalités
  - ° L'adhésion au consensus du retrait des sentiers de motoneiges du parc est naturellement reliée au fait de la réalisation de la présente recommandation dans son intégralité.
  - ° À défaut de quoi, le statu quo devra être maintenu.
  
- Zec Lavigne
  - ° L'adhésion au consensus est liée à la nécessité de conclure une entente formelle avec les clubs de motoneige concernés qui garantira que ces derniers assument les coûts de l'entretien des sentiers aménagés dans ce territoire y incluant le déneigement des chemins d'accès aux chalets, et ce, à tous les printemps.
  
- La répartition des kilomètres de sentiers à entretenir par chacun des clubs de même que la numérotation des sentiers Trans-Québec demeurent de la responsabilité de la FCMQ sans intervention de quelque nature que se soit du gouvernement.

# SENTIERS DE MOTONEIGE EXISTANTS ET PROPOSÉS TRACÉS 1 ET 2

SECTEUR DES LAURENTIDES / ST-DONAT - LABELLE

AUCUNE ÉCHELLE - 2008-10-08



Membre du portail régional Laurentides  
ACCUEILACTUALITÉSPLUS  
ACTUALITÉS

Québec débloque 7.5 millions \$ pour le nouveau sentier de motoneiges à Saint-Faustin  
Par Luc Lefebvre Jeudi 21 avril 2011 06:53:00 HAE

L'alternative au passage de la motoneige sur le parc linéaire sera réalisée au printemps 2012 à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Rétablir le lien Nord-Sud de circulation de la motoneige nécessitera un investissement gouvernemental de 7.5 millions \$ à Saint-Faustin-Lac-Carré. Ce 18 avril, le ministre Norman MacMillan, délégué aux Transports est venu annoncer que son gouvernement débloque le budget requis pour des travaux qui débiteront dans un an. Ceux-ci consisteront à aménager un nouveau sentier de motoneige sortant du parc linéaire à la hauteur de l'ancienne scierie Forget qui longera la route 117 Nord, passera sous le viaduc du Mont-Blanc pour se poursuivre du côté Ouest jusqu'à la rue Siméon à Mont-Tremblant (aux feux de circulation) où il se reconnectera avec le sentier existant.

Saluant la visite du ministre pour annoncer la bonne nouvelle, le maire Pierre Poirier s'est réjoui que ce projet reçoive l'appui de ses citoyens, un appui confirmé dans une consultation populaire où 70% des répondants se sont dit favorables.

Le ministre MacMillan a rappelé l'importance des véhicules hors route dans l'économie touristique québécoise. «Au Québec, ces sont deux milliards \$ de retombées annuelles», de déclarer le ministre. Et le député Sylvain Pagé, de préciser que la motoneige génère 30 millions \$ dans l'économie du comté de Labelle, surtout pour le secteur Nord. Enfin Déborah Bélanger, présidente de la Table de concertation des VHR des Laurentides de communiquer sa fierté de voir recréer «par consensus» l'axe Nord-Sud de motoneige, bloqué depuis le jugement Langlois en 2004.

#### Autoroute de motoneiges

À la demande même du Premier ministre, Norman MacMillan travaille à un projet national: s'assurer que le Québec dispose d'un réseau permanent de sentiers de motoneige. Le ministre appelle cela «l'autoroute des motoneiges». «C'est comme ça qu'on assurera une pratique durable de la motoneige au Québec... Et ça sera une réalité en 2012 avec un réseau de 10 000 à 12 000 kilomètres», explique le ministre MacMillan avec confiance. Les aménagements à Saint-Faustin-Lac-Carré font partie de cet objectif.

Annexe n.3 : Lettre de M. Joe Deslauriers, maire de la municipalité de Saint-Donat au ministre des forêts, de la faune et des parcs

**Morrisson Marylène**

---

**De:** Joe Deslauriers Maire [maire@saint-donat.ca]  
**Envoyé:** 8 janvier 2016 13:51  
**À:** ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca  
**Cc:** Joe Deslauriers Maire  
**Objet:** Demande de rencontre - dossier de la motoneige à Saint-Donat  
**Pièces jointes:** GOUV.Q Macmillan St-Jovite.pdf; St-Donat 13-10-406 EXTRAITS PV 1-oct-2013.pdf; Sur la piste du compromis \_ Luc Larochelle \_ Perspectives.pdf; Document au Ministre.pdf

**Importance:** Haute

Monsieur le Ministre,

Depuis plus d'un demi-siècle, la motoneige fait partie intégrante de l'économie donatienne. Parmi toutes les autres activités locales hivernales, l'apport des motoneigistes est de loin la plus favorable quant aux retombées directes et indirectes.

Aussi, à travers le temps, Saint-Donat s'est taillée une place plus qu'enviable comme plaque tournante pour les divers circuits de motoneige offerts, facilitant ainsi les excursions à courte, moyenne ou longue durée. Son statut de point central facilitait grandement la rétention touristique dont bénéficiaient les commerçants de notre région.

De plus, la situation géographique de Saint-Donat, de par sa proximité naturelle avec le parc national du Mont-Tremblant est unique au Québec.

Cependant, l'exclusion en 2014 de la motoneige dans la route Caribou du parc national du Mont-Tremblant, qui unissait les deux pôles touristiques majeurs, soit Saint-Donat et Saint-Michel-des-Saints, a déstabilisé cet état de fait : Saint-Donat n'est plus attrayant et plusieurs motoneigistes excluent maintenant la région de leur itinéraire.

Le Club de motoneige en tient pour preuve à l'appui le nombre de passes journalières délivrées : 500 à l'hiver 2012-2013 contre à peine 100 en 2014-2015.

J'aimerais préciser ici qu'en août 2005, une étude de la firme Zins Beauchesne et Associés indiquait que les retombées économiques reliées aux activités de la motoneige sont évaluées à 1,5 million de dollars pour notre région.

Comme vous le savez, les municipalités étaient, en 2011-2012, en faveur d'adhérer au consensus, pourvu que le lien entre Saint-Donat et les Laurentides (Labelle) soit réalisé (voir communiqué de l'ex-ministre MacMillan ci-joint); entre-temps, le statu quo devrait être maintenu (voir pièce jointe).

Puisque ce lien n'est toujours pas concrétisé et que Saint-Donat veut rapidement sortir de l'impasse qui l'accable en ce moment, je sollicite une rencontre avec vous afin d'étudier des solutions viables pour notre région. Parmi celles-ci, je vous propose soit de donner au chemin du Caribou le statut d'aire protégée comme dans le parc du Mont-Orford, soit de permettre comme dans le parc de Yellowstone la circulation de motoneige avec moteurs 4 temps propres seulement.

Dans l'attente de vos nouvelles prochainement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations les plus distinguées.

*Joé Deslauriers*

Maire  
Municipalité de St-Donat  
490, rue Principale  
Saint-Donat (Québec)  
J0T 2C0

Annexe n.4 : Résolution de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ, PRÉSIDÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POIRIER ET TENUE LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2015, À 19H30, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 100, PLACE DE LA MAIRIE ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur le maire                    Pierre Poirier  
Messieurs les conseillers        Paul Edmond Ouellet, district 2  
    Alain Lauzon, district 3  
    André Brisson, district 4  
    Jean Simon Levert, district 5  
    Lise Lalonde, district 6

**RÉSOLUTION 8410-12-2015  
DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS VISANT LA MISE EN PLACE D'UNE VOIE DE  
CONTOURNEMENT POUR LE SENTIER DE MOTONEIGE PROVINCIAL 317 ENTRE SAINT-FAUSTIN-LAC-  
CARRÉ ET MONT-TREMBLANT**

**CONSIDÉRANT QU'**un projet est en développement depuis plusieurs années afin de permettre à la motoneige de traverser le territoire de la Municipalité, contournant ainsi la portion du Parc linéaire le P'tit train du Nord interdite à la motoneige ;

**CONSIDÉRANT** le potentiel récréotouristique important de l'industrie de la motoneige dans la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est favorable à un sentier qui serait situé dans l'emprise de la route 117 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite depuis plusieurs années mettre en valeur l'entrée de la Municipalité dans le secteur du viaduc Mont Blanc et que pour ce faire, elle a acquis un terrain sur la rue Principale et s'apprête à y investir des sommes importantes dans le but de mettre en valeur l'entrée de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité juge essentiel d'intégrer harmonieusement le sentier de motoneige à cette propriété et aux aménagements publics du secteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de discussions avec les représentants du Ministère des transports, la Municipalité a, à maintes reprises, formulé des propositions au Ministère des transports concernant la circulation automobile dans le secteur, notamment en regard du réaménagement de la bretelle d'accès à la route 117 nord ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de planifier l'aménagement du secteur en tenant compte de tous les impacts sur le réseau routier.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**DE DEMANDER** au Ministre des transports du Québec, Monsieur Robert Poëti, que soit entreprise dès que possible la construction du sentier de contournement pour la circulation de la motoneige ;

**DE DEMANDER** au Ministère des transports de tenir compte des besoins d'aménagement et d'urbanisme de la Municipalité dans la conception de celui-ci.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

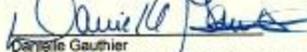
**ADOPTÉE**

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 2 décembre 2015

(S) PIERRE POIRIER  
Maire

(S) GILLES BÉLANGER  
Directeur général et secrétaire-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Le 2<sup>e</sup> décembre 2015

  
Danielle Gauthier

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

100, Place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0L 1J2  
Téléphone : 819 688-2161 819 326-0407 Télécopieur : 819 688-6791  
Courriel : dirgen@municipalite.sfaustin.qc.ca

Annexe n.5 : Résolution de la Ville de Mont-Tremblant



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

Cabinet du maire

Le 29 septembre 2015

Monsieur Roland Leroy  
Président  
Club Motoneige Diable et Rouge Inc.  
CP 4551  
Mont-Tremblant (Québec)  
JRE 1A1

**Objet : Lettre d'appui**

---

Monsieur,

Suite à votre lettre du 21 août dernier, le conseil municipal a été consulté lors d'une réunion de travail tenue le 9 septembre. À cet égard, je désire vous informer de l'appui de la Ville de Mont-Tremblant dans vos démarches pour la réalisation d'un sentier reliant la municipalité de Saint-Faustin à Mont-Tremblant. De plus, soyez assuré que l'accès de motoneige fait partie intégrante du plan d'urbanisme de la ville.

En ce qui concerne l'appui financier, nous vous invitons à nouveau à compléter le formulaire de demande d'aide financière et à le transmettre au Service de la culture et des loisirs d'ici le 9 octobre prochain. Il nous fera alors plaisir d'étudier votre demande lors du processus budgétaire pour l'année 2016. Pour ce qui est des refus obtenus par le passé, vous devez comprendre que nous recevons une multitude de demandes, lesquelles augmentent d'année en année et le conseil municipal se doit de faire un choix, car nous devons respecter une enveloppe budgétaire assez restreinte.

Afin de répondre à votre questionnement concernant l'organisme Plein Air Mont-Tremblant, celui-ci a été créé dans le but d'effectuer la mise en œuvre du plan de développement et d'entretien d'un réseau de sentiers utilisé pour le ski de fond, vélo, raquette, marche et non par des véhicules motorisés.

Pour ce qui est de connaître l'avancement de votre dossier au niveau gouvernemental, je vous invite à communiquer avec le Député Sylvain Pagé, afin qu'il puisse vous tenir au courant de ses démarches.

Veuillez accepter, Monsieur Leroy, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Luc Brisebois  
Maire





**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 septembre 2010 à 19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au **144, rue du Couvent** et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

**Pierre Pilon, maire**  
**Pascal De Bellefeuille, district 2**  
**Thérèse Barrette, district 3**  
**Vincent Perreault, district 4**

**André David, district 5**  
**Pierre Labonté, district 7**  
**Roxanne Lacasse, district 8**

**Résolution CM10 09 305\***

**5.1 Voie de contournement du sentier de motoneige**

**CONSIDÉRANT** le jugement de la Cour supérieure rendu le 30 novembre 2004 par l'honorable Hélène Langlois dans le dossier du P'tit Train du Nord et les conséquences de celui-ci et que la Ville de Mont-Tremblant ne souhaite pas se retrouver dans une situation semblable éventuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** la table de concertation sur les véhicules hors routes (TCVHR) et la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides ont appuyé un projet de voie de contournement des 38 kilomètres fermés sur le parc linéaire du P'tit Train du Nord afin d'assurer la continuité du sentier de motoneige;

**CONSIDÉRANT QUE** ce corridor est un moteur touristique et économique pour la région;

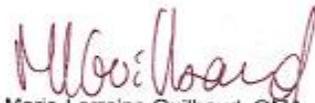
**CONSIDÉRANT QUE** la piste projetée est située entièrement dans l'emprise de la route 117 sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec mais qu'elle traverse de nombreuses entrées charretières ou chemins et qu'il incombe au ministère de prendre toutes les mesures nécessaires de sécurité requises pour effectuer un tel aménagement et obtenir les autorisations des propriétaires riverains, si applicable;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur André David  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

**ET RÉSOLU** d'informer les intervenants que le conseil est d'accord sur le principe du trajet proposé dans la mesure où toutes les mesures de sécurité sont prises pour éviter les accidents, que toutes les autorisations requises puissent être obtenues et à la condition qu'une immunité législative de toute poursuite contre la Ville s'applique à cette piste avant son utilisation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

  
Marie-Lorraine Guilbaud, OMA  
Greffière adjointe

Copie conforme certifiée, ce 16 septembre 2010.

\*Cette résolution n'a pas été ratifiée par le conseil.



Annexe n.6 : Résolution de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts



DIRECTION GÉNÉRALE

Le 19 mars 2015

Monsieur Robert Poëti  
Ministre des Transports du Québec  
Édifice de la Haute-Ville  
700, boulevard René-Lévesque Est  
29<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5H1

**OBJET : Rétablissement du lien entre les Basses et les Haute-Laurentides**

Monsieur le Ministre,

Le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire vous informer de son appui à la « Fédération des clubs de motoneigistes du Québec » concernant le projet d'aménagement d'un sentier de motoneige dans l'emprise de la route 117 Nord, sur environ sept (7) kilomètres, pour raccorder le sentier de motoneige de Saint-Faustin-Lac-Carré à Mont-Tremblant, pour la saison prochaine 2015-2016.

Vous trouverez ci-joint la résolution numéro 2015-03-103 passée et adoptée à cet effet par le conseil municipal lors de sa séance ordinaire tenue le 17 mars dernier.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, mes salutations les meilleures.

Le directeur général,

Denis Savard

DS/lmp

Pièce jointe : Résolution numéro 2015-03-103

c.c. M. Serge Ritcher, président de la FCMQ  
M. Stéphane Lessard, président Club Pionnier des Laurentides  
M. Roland Leroy, président Club motoneige Diable et Rouge

DISTRICT DE TERREBONNE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

Du livre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, la résolution suivante passée et adoptée à la séance ordinaire du 17 mars 2015.

Résolution numéro 2015-03-103

**Sentier de motoneiges entre St-Faustin-Lac-Carré et Mont-Tremblant – Appui à la « Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec »**

**ATTENDU QUE**

depuis 2004, la circulation des motoneiges sur le tronçon du parc linéaire « le Petit Train du Nord », entre Saint-Faustin-du-lac-Carré et Mont-Tremblant, a été interrompue ;

**ATTENDU QUE**

cette rupture de sentiers sur une longueur de quelques kilomètres a des impacts importants sur les retombées économiques des Laurentides, et plus particulièrement sur la MRC des Hautes-Laurentides ;

**ATTENDU QUE**

suite à plusieurs années de rencontres entre les représentants des divers milieux à la Table de concertation sur les véhicules hors route des Laurentides, il a été envisagé l'aménagement d'un sentier de motoneige dans l'emprise de la route 117 sur environ 7 kilomètres ;

**ATTENDU QUE**

le ministre délégué aux transports a annoncé en avril 2011 que ce sentier serait aménagé au printemps 2012, mais que tous les intervenants sont toujours en attente d'une confirmation que ce sentier sera réalisé ;

**ATTENDU QUE**

la Ville a reçu une demande de la part du « Club Pionnier des Laurentides » d'appuyer la relance faite par la Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec » auprès du ministre des Transports du Québec ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUIE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts appuie la demande faite par la « Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec » auprès du ministre des Transports du Québec afin que le projet d'aménagement d'un sentier de motoneige, dans l'emprise de la route 117, sur environ 7 kilomètres, pour raccorder le sentier motoneige de St-Faustin-Lac-Carré à Mont-Tremblant, soit réalisé pour la saison prochaine (2015-2016).

**ADOPTÉE**

Je, Céline Duperré, certifie que ce qui précède est un extrait véritable du livre de délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dont je suis la greffière-adjointe,

  
Céline Duperré, greffière-adjointe

Sainte-Agathe-des-Monts, daté le 18 mars 2015